

**EXTRAIT
DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice 14
Présent 11
Votants 14

Délibération N°2023-10 du 13 avril 2023

Objet : Affectation de résultat 2022

L'an deux mil vingt trois
le : treize avril

le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer rural, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : huit avril 2022

Date de publication : huit avril 2022

Présents : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Géraldine MARTYNIAC, Jean Michel RADOUX, Custodia CARVALHO, Patrick HERVET, Luc DELANNOY, Christian MYSZKIEWICZ. Jacques PERARD, Luc TABORDET

Excusé: Sébastien CLAVIER a donné pouvoir à Géraldine MARTYNIAC Mary STIANTI-DURET a donné pouvoir Pascal RAPIN, Sophie BERTRAND à donner pouvoir, à Christian MYSZKIEWICZ.

Absent : 0

Secrétaire de séance : Jacques PERARD

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

- constate que ce compte administratif présente :

Un excédent cumulé de fonctionnement de	48 866.79 €
Un déficit cumulé d'investissement de	75 169.40 €

- **Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	75 169.40 €
Et report du solde disponible à la section de fonctionnement (002)	48 866.79€

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pascal RAPIN

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20230504-DELIB2023-10AR-AL
Date de télétransmission : 04/05/2023
Date de réception préfecture : 04/05/2023



le secrétaire de séance
Jacques PERARD

Publié le 4/05/2023

Notifié le 4/05/2023

